



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 031-213105661-20231120-DB20231105-DE



Republique Française

Délibération n° 2023-11-05

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

SEANCE 20 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt novembre à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 09 novembre 2023

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, ESCRIEUR Patrice, GALTIER Patrice, RICHER Pascale, ROUX Patrick, et ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés :

- BEY-CREUX Céline a donné procuration à RICHER Pascale,
- GUILLES Bernard a donné procuration à ZINDEL Laurent,
- MALET Jacques a donné procuration à TUDELA François,
- PINAUD Jérôme a donné procuration à CARRIERE Jean-Louis
- ROUX Evelyne a donné procuration à DEVORA Daniel

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement et la signalétique du sentier de randonnée non motorisé La Boucle Tour du télégraphe – Vallègue

31290 VALLÈGUE • Téléphone : 05 61 27 14 52 • Fax : 05 62 71 24 65
Courriel : mairiedevallegue@wanadoo.fr



Après son analyse technique, juridique et environnementale favorable par les services du Département, il a été demandé au Conseil départemental de la Haute-Garonne, par délibération du Conseil municipal en date du 12 juin 2023, d'inscrire l'itinéraire « Tour du Télégraphe » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Notre conseil municipal est amené à délibérer pour solliciter un soutien financier du Conseil départemental pour le coût de réalisation de l'itinéraire « Tour du Télégraphe », dans le cadre du règlement départemental d'aide financière pour l'aménagement, la gestion et la signalétique des sentiers de randonnée non motorisée inscrits au PDIPR adopté et modifié par la Commission permanente dans ses séances du 14 février 2019 et 12 décembre 2019.

L'aide financière peut atteindre jusqu'à 60 % des aménagements et de l'entretien des sentiers, jusqu'à 40 % pour la signalétique d'interprétation et jusqu'à 50 % pour l'acquisition d'éco-compteurs. Une bonification de 10 % est prévue si le maître d'ouvrage obtient pour son itinéraire le label Tourisme et Handicap ou si le chantier est réalisé en faisant appel à l'insertion. En cas de nécessité, pour assurer la continuité des itinéraires, le Conseil départemental peut financer les acquisitions foncières.

Concernant l'itinéraire « Tour du télégraphe », le coût prévisionnel des travaux est de **3 156,10 euros HT**, conformément au tableau ci-après :

Nature des travaux	Montant euros HT	Subvention Conseil Départemental 31		Autres financements (Etat, Europe, Région..)	Reste à financer
		Taux aide	Montant		
Signalétique Schéma d'implantation + fourniture et pose	2 848,10 €	60 %	1 708,86 €		1 139,24 €
Travaux d'aménagement					
Mise en sécurité					

Balisage (peinture)	308 €	60%	184,80 €		123,20 €
Signalétique d'interprétation (panneau pédagogique, pupitre, table d'orientation)					
Entretien (signalétique, balisage, débroussaillage)					
TOTAL	3 156,10 €		1 893,66 €		1 262,44 €

Au total l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental est de **1 893,66 euros HT maximum**, et le solde à la charge de la commune est de 1 262,44 euros HT.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu l'article L361-1 du Code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12/06/2023

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le programme des travaux de l'itinéraire « Tour du Télégraphe » selon le coût prévisionnel et le plan de financement ci-joint
- **Sollicite** une subvention au taux maximum autorisé auprès du Conseil départemental pour l'aménagement de l'itinéraire « Tour du Télégraphe »
- **Réalise ou fait réaliser** les travaux dans le respect de la réglementation environnementale en vigueur en vue de préserver la biodiversité et les paysages et de respecter les conditions du règlement départemental d'aide financière pour l'aménagement, la gestion et la signalétique des sentiers de randonnée non motorisée,

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 21/11/2023

Publié le : 21/11/2023